



# PROT OLE SANITAIRE

## GUIDE RELATIF À LA REPRISE DES ACTIVITÉS D'OXYD ROLLER AU SEIN DU GYMNASSE DE TY DOUR






Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement d'Oxyd Roller, pour l'ensemble de ses activités, dans le cadre où le virus COVID 19 circule. Ce guide peut évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### Présentation du guide

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère chargé des sports, la Fédération Française de Roller et Skate et la Mairie de Morlaix, exploitant du Gymnase de Ty Dour, à la date du 31 août 2020.

Lien vers protocole Fédéral: <https://ffroller.fr/la-ffrs-vous-informe/>

Il repose sur cinq fondamentaux :

-  **le maintien de la distanciation physique ;**
-  **l'application des gestes barrière ;**
-  **la limitation du brassage des groupes ;**
-  **le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
-  **la formation, l'information et la communication.**

## Préalable

Les adhérents et parents d'adhérents jouent un rôle essentiel dans la reprise des activités. Ils s'engagent, notamment, à ne pas venir ni mettre leurs enfants au cours de Roller en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez lui, l'enfant ou dans sa famille.

Les bénévoles-encadrants procèdent de la même manière.

Maïwen PLOUZEN, président d'Oxyd Roller est Référente COVID pour Oxyd Roller.

Seddik AOUDIA, médecin généraliste, adhérent d'Oxyd Roller, est Référent conseil pour Oxyd Roller. Il apporte expertise et conseils à l'équipe concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

## Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Cette distance doit être respectée par les accompagnateurs ainsi que les pratiquants à l'arrivée et en fin de séance, lors de l'équipement et pendant les pauses statiques.

Lors de la pratique, quand c'est possible, les distanciations de 10m à allure rapide, 5m à l'allure du pas, 2m en effort statique, croisement ou dépassement est respectée.

La pratique du hockey est possible

- en respectant 2m de distance si l'activité le permet
- sans distanciation physique si la nature de l'activité ne permet pas de respecter cette distance

Lors de toute les activités, 2m de distance entre les pratiquants restent toutefois souhaitables pour limiter le risque de propagation du virus.

## L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

### **Le lavage des mains**

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans le gymnase
- o avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- o après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- o en sortant du gymnase.

A cet effet, des solutions hydro-alcoolique sont mises à disposition, à l'entrée et à la sortie du gymnase.

L'utilisation de matériel pédagogique collectif (ballon... ) est proscrite.

Chaque encadrant possède son kit de matériel pédagogique qu'il est le seul à manipuler. Les adhérents ne manipulent pas le matériel.

### **Le port du masque**

#### **Pour toute personne entrant dans le gymnase**

Le port du masque est obligatoire, pour toute personne à partir de 11 ans, entrant dans le gymnase et pour y circuler.

#### **Pour les encadrants**

Les encadrants doivent porter le masque à leur arrivée, lorsqu'ils s'équipent et installent leur matériel et lorsqu'ils accueillent les participants à leur cours.

Durant la séance, ils gardent leur masque. Ils peuvent le retirer pour donner les consignes, si nécessaire, ou encore pour montrer l'exercice à réaliser. Ils gardent leur masque pendant les périodes de récupération.

Les encadrants doivent porter le masque pour ramasser le matériel et leur affaire, pendant que les participants quittent le gymnase et jusqu'à leur départ.

Oxyd Roller fournit les masques aux encadrants, en nombre nécessaire pour assurer leur cours.

### **Pour les pratiquants**

Le port du masque est obligatoire pour les pratiquants, à partir de 11 ans, à leur arrivée dans le gymnase et lorsqu'ils s'équipent.

Le masque peut être retiré lors de la pratique sportive.

Il doit être remis dès lors que la pratique est terminée. Les pratiquants doivent remettre leur masque dès la fin de la séance, pour enlever leur équipement et quitter le gymnase.

### **La ventilation du gymnase**

L'aération du gymnase est réalisée durant au moins 10 minutes à chaque fin de séance. Les portes donnant sur le plateau sont ouvertes.

## **La limitation du brassage des groupes**

Les croisements entre pratiquants de différents groupes sont limités.

L'entrée et la sortie du gymnase sont distinctes. L'entrée dans le gymnase se fait par l'entrée habituelle (entrée équipée de la serrure). La sortie du gymnase se fait par la porte de droite, donnant directement sur le parking.

Afin de limiter le nombre de personnes présentes dans le gymnase, seul un accompagnateur par fratrie est autorisé à entrer, si l'enfant pratiquant a besoin d'aide pour s'équiper.

Avant d'entrer dans le gymnase, l'ensemble des participants au cours précédent doit être sorti.

Lors de la fin de la séance, les accompagnateurs ne rentrent pas dans le gymnase. Ils récupèrent l'enfant pratiquant à la porte de sortie

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements du gymnase sont assurés une fois par jour par le personnel du service des sports de la Mairie de Morlaix.

Seul les encadrants sont autorisés à manipuler le matériel pédagogique (plots, barres, cerceaux...). Chaque encadrant possède son propre kit de matériel pédagogique qu'il stocke chez lui. L'utilisation de matériel pédagogique collectif est proscrite (ballon...)

La manipulation des buts de hockey et des tremplins de saut nécessite plusieurs personnes. Les personnes participant à ces manipulations doivent se laver les mains avant et après. De plus, l'encadrant réalise la désinfection du matériel à l'aide du désinfectant multi-surface à disposition dans le box.

Le prêt de matériel (Rollers, kit de protections et casque) est limité au maximum. Il peut se

faire, pour un adhérent, pour une longue période. Un chèque de caution de 50 € sera alors demandé.

Le matériel sera désinfecté entre chaque utilisateur.

## **La formation, l'information et la communication**

Ce présent protocole est remis à l'ensemble des encadrants et adhérents de l'association. Chaque encadrant et chaque adhérent (ou son représentant légale pour les mineurs) signe une charte l'engageant à respecter ce protocole.

Le service des sports de la Maire de Morlaix assure l'affichage nécessaire au sein du gymnase, notamment le plan de circulation interne.

### **Guide des bonnes pratiques du patineur:**

- L'accès au vestiaire collectif est interdit.
- S'équiper chez soi ou rapidement sur le parking.
- Ne pas utiliser de vestiaires et se doucher chez soi.
- A l'entrée dans le gymnase, déposer ses affaires le long du mur, derrière le poteaux de basket et finir de s'équiper à cet endroit.
- Respecter une distance d'un mètre avec les pratiquants déjà installés.
- Pratiquer avec son propre matériel.
- Ne pas s'échanger d'éléments matériels.
- Le port du masque est obligatoire en dehors des temps de pratique.
- Lors du démarrage de la pratique, retirer son masque et le déposer dans une boîte ou un sac propre, prévu à cette effet et identifié à son nom.
- Identifier à son nom sa bouteille d'eau.

## **Lors d'un cas de contamination avéré chez un adhérent , encadrant ou accompagnateur**

Oxyd Roller assure le suivi des personnes présentes lors de l'ensemble de ses activités. A chaque cours, l'encadrant établit la liste des adhérents présents. Chaque personne non pratiquante, entrant dans le gymnase lors des activités du club, signe un registre en y indiquant ses nom, prénom et coordonnées.

Toute personne ayant participé aux activités d'Oxyd Roller présentant des symptômes ou testée positive au COVID 19, doit en informer l'association.

Oxyd Roller, en lien avec les autorités sanitaires et la Mairie de Morlaix, informe l'ensemble des personnes ayant été en contact avec le cas de contamination avéré.